

DEPARTEMENT DE LA LOIRE  
ARRONDISSEMENT DE ROANNE  
CANTON DE RENAISON  
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'URFE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 17 décembre 2020

Nombre de conseillers en exercice : 27

Par suite d'une convocation en date du 11 décembre 2020 adressée par Monsieur Charles LABOURE, Président sortant, les membres composant le conseil communautaire du Pays d'Urfé se sont réunis à la salle des fêtes de Crémeaux, le 17 décembre 2020, à 20 heures conformément aux articles L. 5211-1 et L. 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient présents : MEUNIER Ingrid, ROUX Lorraine, PRAS Séverine, LABOURE Charles, PONCET Didier, CLEMENCON Thierry, BRUEL Laurent, LOIZZO Laurent, BRUEL Laurent, PEREZ Gérard, ESPINASSE Patrice, SIETTEL Thomas, GOUTORBE Stéphane, PEURIERE Jean-Hervé, CHAUX Michel, BARLERIN Emmanuelle, COMPAGNAT Michel, MOISSONNIER Clément, CROZET Guy, CHABRE Michel, CAZORLA Dominique, MONAT Pascale, LUGNE Isabelle.**

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

**Absents ayant donné procuration : PONCET Pascal, CHABRIER Alexandre, VIETTI Dominique.**

**Absents excusés : ROYER Jean-Paul.**

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Monsieur Clément MOISSONNIER est désigné pour remplir cette fonction.

**Objet : VŒU ADRESSE AU PRESIDENT DE REGION POUR LA REOUVERTURE DE LA SECTION « BOËN – THIERS » :**

Monsieur le Président propose à l'assemblée d'adopter le vœu suivant :

*« Pour la réouverture de la section « BOËN - THIERS » afin de rétablir la continuité interurbaine ferroviaire « LYON - SAINT-ETIENNE – THIERS - CLERMONT-FERRAND » et maintenir la vitalité du territoire traversé*

*Monsieur le Président de Région,*

*Pendant 143 ans, le tronçon Boën-sur-Lignon / Thiers a fait la preuve de son intérêt. Reliant les grandes villes de cet espace devenu notre Région AURA, que sont Lyon, Saint-Etienne, Thiers et Clermont-Ferrand, cette ligne a toujours eu une haute importance dans le maillage du territoire.*

*A l'heure où les nécessités écologiques se font jours et où le besoin de penser autrement notre mobilité est de plus en plus présent dans les débats, il nous apparaît impensable que cette continuité ferroviaire ne soit pas respectée dans le contexte où une réflexion est engagée au niveau national pour favoriser la mobilité durable, respectueuse de notre planète !*

*Cette situation s'avérerait être un non-sens à l'heure où l'Etat affirme vouloir favoriser aussi le fret ferroviaire au-delà du transport des voyageurs.*

042-244200820-20201217-DE_2020_112-DE
---------------------------------------

*C'est d'ailleurs dans ce contexte que dans le cadre du challenge mobilité de la région Auvergne Rhône-Alpes, vous avez à juste titre invité élus et habitants à échanger autour des besoins de mobilité....Ainsi est remontée la nécessité de ré-ouvrir cette transversale la plus courte en reliant les 3 métropoles « LYON-Saint ETIENNE-CLERMONT » et qui permettrait de diviser par 2 les coûts de transport des marchandises et des usagers.*

*La discontinuité de cette ligne sonnerait sinon comme une rupture volontaire et exprimerait une forme de mépris incompatible avec nos principes républicains vis-à-vis de territoires ruraux qui se sentiraient ainsi abandonnés ! Ce mépris, doublé d'une incohérence incompatible avec certaines affirmations politiques en haut lieu, serait d'autant plus inacceptable que l'infrastructure est bien là, et mérite au plus vite un entretien volontairement oublié depuis plusieurs années.*

*Aussi, Monsieur le Président de Région, nous vous demandons que soient rapidement envisagée la réouverture de ce maillon ferroviaire « BOEN-THIERS », si importante pour la vitalité du territoire concerné et le maillage interurbain de notre grande Région AURA. »*

Suite à l'exposé de Monsieur le Président,

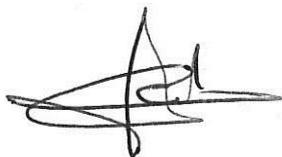
**APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Le conseil Communautaire **ADOpte** le vœu exposé ci-dessus à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire.

Fait à Saint Just en Chevalet, le 17 décembre 2020.  
Le Président,

Charles LABOURE



**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DU PAYS D'URFÉ  
" Maison du pays d'Urfé "  
42430 ST-JUST-EN-CHEVALET**

Certifié exécutoire compte tenu  
de la transmission en Sous-Préfecture le ...  
et de la publication le ...  
Fait à Saint Just en Chevalet, le ...

Le Président  
Charles LABOURE

RF SOUS PREFECTURE DE ROANNE
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 11/01/2021 042-244200820-20201217-DE_2020_112-DE